

Plan Annuel d'accessibilité 2022

20/12/2021



Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap rend obligatoire à tout service de communication au public d'être accessible à tous.

Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Contact

Ce document est publié sous la responsabilité du service R&D

Toute question doit être adressée par mail à l'adresse ci-dessous :

Contact-éo@eig.fr

Plan annuel 2023

Opérations diverses

Type	Action	Détails	Mise en œuvre	Avancement
Plan annuel 2022	Mise en place	Etude et mise en place	2023	Réalisé
Plan annuel 2021	Bilan	Etude et mise en place	2023	En cours
Recensement	Recensement	Recensement des sites et applicatifs concernés	2023	En cours
Ressources humaines	Formation	Sensibilisation et formation des équipes R&D concernées à l'accessibilité	2022-2023	A poursuivre
Organisation	Evaluation	Evaluation des besoins humains et financier	2022-2023	A poursuivre
Communication	Mise en place	Actions de communication autour de l'accessibilité numérique des sites	2023	A faire

Audit RGAA ou de conformité RGAA

Type	Action	Détails	Mise en œuvre	Avancement
Audit	Evaluation rapide	Evaluation rapide de l'applicatif éO Web	2023	Réalisé
Mise en conformité	Mise en conformité RGAA	Etude et mise en place éO Web	2023-2024	En cours
Déclaration d'accessibilité	Publication	Publication de la déclaration d'accessibilité pour éO Web	2023	Réalisé

Actions réalisées 2019 – 2022 – Critères accessibilité gamme éO

1. Images
2. Cadres
3. Couleurs
6. Liens
8. Éléments obligatoires
11. Formulaire

Plan d'action 2023 – 2024 – Critères accessibilité gamme éO

5. Tableaux
9. Structuration de l'information
7. Scripts
10. Présentation de l'information
12. Navigation
13. Consultation

Critères non concernés gamme éO

4. Multimédia

